

Theo n'a pas été violé, la video et la police des polices confirment mais les racailles contestent...

écrit par Denise | 9 février 2017

A midi, sur RTL, intervention de l'avocat de ce jeune homme, Mr Dupond Moretti, qui a dit que c'était un viol , bien sûr ..on ne peut » blesser » sur 10 cm quelqu'un , sinon « on « pourra dire que de toutes les personnes qui ont été violées, que ce n'est pas un viol,

Il s'est aussi exprimé au sujet de la visite de Hollande à cette personne, en disant que c'est normal puisque Hollande visite bien un policier qui a été blessé.

Ce que moi je trouve anormal c'est que ces jeunes des banlieues parlent de guerre.

Les policiers font telle et telle chose ! C'est invraisemblable et personne ne dit mot ! Je ne crois pas que les policiers soient des « petits copains » , ce sont des personnes qui appliquent la loi et non pas une bande rivale ; cela en dit long sur le signal qui a été lancé depuis des années, par ce gouvernement entre autres.. et cette corruption car c'en est une .! Le résultat c'est que les banlieues s'enflamment ! Et donc ce gouvernement a une énorme responsabilité, pour ça comme pour tellement d'autre chose .

Arrestation à Aulnay-sous-Bois: l'IGPN contredit la version de Théo et écarte la thèse du viol

Dans ses premières conclusions, la police des polices a retenu le caractère accidentel du geste du policier.

POLICE – « C'est très grave, mais ce n'est pas un viol ». Les premières conclusions

de l'enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), après l'[interpellation musclée de Théo à Aulnay-sous-Bois](#) en Seine-Saint-Denis, ont retenu « le caractère non intentionnel » du geste du policier, d'après [RTL](#) et [LCI](#), qui ont pu consulter les premières observations de la police des polices.

Dimanche, le parquet de Bobigny s'était notamment basé sur ce rapport pour procéder à [l'ouverture d'une information judiciaire](#) pour « violences par personnes dépositaires de l'autorité publique » et non pour « viol ». « À l'issue des investigations, et notamment tenant compte des auditions de la victime et des fonctionnaires, des témoignages et de l'exploitation des enregistrements des caméras de vidéo-protection », le parquet de Bobigny avait estimé « que les éléments constitutifs de la qualification de viol étaient insuffisamment établis ».

Selon LCI, l'IGPN a privilégié dans ses premières observations la thèse de l'accident, de « l'opération qui tourne mal », faisant valoir que le jeune homme de 22 ans a fait preuve de résistance face aux agents qui tentaient de le menotter. D'après les images de vidéosurveillance, aucune policier n'aurait baissé le pantalon de Théo pour lui introduire sa matraque dans l'anus. La thèse du « viol délibéré » a été écartée faute de preuve d'une intention de violer. L'IGPN reconnaît toutefois un « accident grave et réel », selon LCI.

« C'est très grave, indubitablement, ça peut être des violences ayant entraîné une infirmité permanente. Mais ce n'est pas un viol », explique une source interrogée par LCI.

« Il me l'a enfoncée dans les fesses volontairement »

Les faits se sont déroulés jeudi 2 février, en fin d'après-midi. Théo, un jeune Aulnaysien, a fait l'objet d'une « interpellation musclée » au cœur de la cité des 3000, après qu'une opération de « contrôle » a dégénéré, selon une source proche de l'enquête.

La scène, filmée par la vidéosurveillance de la police municipale et des témoins, montre notamment un policier « porter un coup de matraque horizontal au niveau des fesses » du jeune homme, après que son « pantalon a glissé tout seul », selon cette même source. Le jeune homme a déclaré que l'un des policiers lui aurait introduit volontairement sa matraque dans l'anus.

« Je décidais de porter à l'individu des coups de matraque télescopique en visant ses membres inférieurs dans l'espoir de lui faire perdre l'équilibre et de l'amener au sol », justifie l'un des policiers auprès du [Parisien](#). « Moi j'étais de dos de trois quarts. Je l'ai vu prendre sa matraque et il me l'a enfoncée dans les fesses volontairement », confie de son côté Théo. L'arme l'a pénétré sur une dizaine de centimètres, précise le quotidien, selon lequel elle aurait même transpercé son caleçon.

Lors de son hospitalisation, un médecin avait diagnostiqué au jeune homme, par ailleurs blessé au niveau du visage et du crâne, « une plaie longitudinale du canal anal » et une « section du muscle sphinctérien », et lui avait prescrit 60 jours d'incapacité totale de travail (ITT).

Un policier a été mis en examen pour viol et ses trois collègues pour violences volontaires en réunion.

<http://www.huffingtonpost.fr/2017/02/09/arrestation-a-aulnay-sous-bois-ligpn-contredit-la-version-de-theo/>